



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 AVRIL 2024

Le 2 avril 2024, les membres du Groupement Hippique National se sont réunis en Assemblée Générale à Paris au siège des Chambres d'Agriculture de France sur convocation du Comité Directeur effectuée par courriel, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts.

Les adhérents membres actifs ont été invités à voter par correspondance sur le site internet sécurisé Alphavote proposé par le prestataire Kercia entre le vendredi 15 mars à 8h et le mardi 2 avril à 12h.

L'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral et d'activité 2023,
- Approbation des rapports financiers de l'exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023,
- Affectation du résultat 2023,
- Approbation du budget prévisionnel 2024,
- Elections de 4 membres du Comité Directeur,
- Questions diverses.

**286 membres se sont exprimés**, soit un taux de participation de 15,60 % pour les résolutions 1 à 4.

**288 membres se sont exprimés**, soit un taux de participation de 15,71 % pour l'élection de quatre membres du Comité Directeur.

Selon les statuts du GHN, le quorum est atteint pour l'ensemble des résolutions soumises au vote ainsi que pour l'élection des quatre membres du Comité Directeur.

Le registre de présence a été signé par tous les membres de l'Assemblée Générale.

### *Résolution n°1 : Approbation du rapport moral et d'activité 2023*

Le rapport moral et d'activité a été mis à la disposition des membres sur le site sécurisé Alphavote du vendredi 15 mars à 8h et le mardi 2 avril à 12h. Avec 96,85 % de votes favorables, l'Assemblée Générale approuve dans toutes ses parties ledit rapport.

*(PJ) Rapport moral et d'activité 2023*



Résolution n°2 : Approbation des rapports financiers de l'exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

Les rapports financiers 2022 et le rapport du commissaire aux comptes ont été mis à la disposition des membres sur le site sécurisé Alphavote du vendredi 15 mars à 8h et le mardi 2 avril à 12h. Avec 97,20 % de votes favorables, l'Assemblée Générale approuve dans toutes ses parties lesdits rapports.

*(PJ) Rapport financier et rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2023*

Résolution n°3 : Affectation du résultat 2023

Affectation du résultat de l'exercice écoulé comme suit : pour 30.000 euros à un compte de réserve pour projet d'entité et pour 56.637,68 euros au compte de report à nouveau.

Le compte de réserve pour projet d'entité sera ainsi crédité pour subvenir aux besoins syndicaux liés aux mobilisations TVA pour les exercices 2023 à 2024.

Le budget prévisionnel 2023 a été mis à la disposition des membres sur le site sécurisé Alphavote du vendredi 15 mars à 8h et le mardi 2 avril à 12h. Avec 96,85 % de votes favorables, l'Assemblée Générale approuve dans toutes ses parties l'affectation du résultat.

*(PJ) Rapport financier et rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31/12/2023*

Résolution n°4 : Approbation du budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel 2024 a été mis à la disposition des membres sur le site sécurisé Alphavote du vendredi 15 mars à 8h et le mardi 2 avril à 12h. Avec 96,85 % de votes favorables, l'Assemblée Générale approuve dans toutes ses parties le budget prévisionnel.

*(PJ) Budget prévisionnel 2024*

Résolution n°5 : Elections de quatre membres du Comité Directeur du GHN

Cette année signe la fin du mandat pour 3 membres du Comité Directeur : Ludovic QUENET, Fabienne BONDON, Laurent SARZANA et un membre du Comité Directeur est démissionnaire : Arnaud PAGE DE COORDE.

Ludovic QUENET a souhaité renouveler sa candidature et 3 nouveaux candidats se sont présentés.

Chacun des quatre candidats est élu avec le nombre de voix suivant :

- Ludovic QUENET : 88,32 % des voix,
- Jennifer LE CLECH : 87,59 % des voix,



- Romain RICHOMME : 83,94 % des voix,
- Anne-Sophie RIGUET : 85,77 % des voix.

Un Comité Directeur suivra cette Assemblée pour l'élection du nouveau Bureau.

### Questions diverses

Les adhérents du GHN ont pu adresser leurs questions au Groupement Hippique National du mardi 12 mars à 17h30 au vendredi 29 mars à 17h30, la parole leur a également été laissée au cours de l'Assemblée Générale.

Une question a été adressée au GHN en amont du 2 avril, aucune question supplémentaire n'a été posée au cours de l'Assemblée Générale.

**Est-ce le GHN peut envisager d'accompagner davantage les établissements équestres lors de litiges qui impliquerait l'intervention d'un avocat ? Nous sommes déjà accompagnés de manière pertinente par les différents services du GHN mais en cas de contentieux nous sommes dans l'obligation de passer par des avocats souvent en manque de connaissance de la filière équestre.**

#### **Réponse :**

Par sa qualité d'organisation professionnelle représentative, le GHN peut intervenir directement, via ses défenseurs syndicaux, dans les procédures devant les conseils des prud'hommes ou les tribunaux paritaires des baux ruraux.

Les services du GHN se tiennent également à la disposition des cabinets d'avocat défendant un établissement équestre adhérent pour lui apporter les réponses aux interrogations qui seraient soulevées par les particularités de notre profession.

Le GHN est membre de l'Institut du Droit Equin qui regroupe un nombre important d'avocats spécialistes des questions équinnes. Il paraît opportun de pouvoir travailler de manière plus étroite avec cette association afin d'offrir à nos adhérents des services complémentaires avec ceux du GHN.

**Philippe AUDIGE**  
*Président du GHN*

**Ludovic QUENET**  
*Secrétaire Général du GHN*